



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur le territoire de la commune de JOUQUES.

DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 (9H00) AU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 (16H30)

Observations du public émises par voie électronique

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
1	10/11/2023 à 10h32	M. S.M.	

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire de Jouques, je vous adresse ci-dessous trois observations.

La première concerne l'impact éventuel que pourrait avoir cette création sur l'évolution du prix du foncier des terrains concernés et savoir si une étude a été faite sur ce point. En effet, étant non agriculteur, je suis propriétaire et occupant d'une habitation située sur l'emprise du projet, je souhaiterai savoir si la fait de privilégier la destination agricole pour les terrains englobés dans la ZAP pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de mon bien.

La deuxième, en corollaire du 1er point, concerne l'impact que la ZAP pourrait avoir sur l'occupation des habitations impactées. Aujourd'hui, de nombreuses habitations d'urbanisation diffuse existent sur l'emprise de la ZAP et la plupart sont occupées par des propriétaires non agriculteurs. Du fait de la création de la ZAP, en cas de vente d'une propriété concernée, faut-il envisager un droit de préemption envers des acquéreurs potentiels issus du milieu agricole ?

La troisième concerne la ressource en eau. Dans le projet, certaines zones sont identifiées comme étant irrigables, quel pourrait être l'impact sur la ressource en eau pour les habitations existantes ? Par exemple pour le quartier des Garbets, les propriétés sont alimentées par des puits ou des forages individuels sans possibilité de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable du village ni au Canal de Provence (de plus pas d'extension prévue dans cette zone), l'irrigation de nouveaux terrains agricoles pourrait remettre en cause la pérennité de ces ressources, une étude a-t-elle été faite sur ce sujet ?

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout complément éventuel.

Cordialement

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
2	12/11/2023 à 12h59	M. P. A.	A1 à A7

Bonjour,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la création d'une Zone Agricole Protégée à Jouques, je vous adresse ci-joint une proposition de modification du projet.

Cordialement

Annexes 1 à 7

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
3	14/11/2023 à 13h07	M. M.A.	A8 à A11

Bonjour Messieurs,

Vous trouverez ci-joint, le dossier relatif à la demande de sortie de la zone agricole protégée pour les parcelles m'appartenant.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Annexe 8 à 11

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
4	22/11/2023 à 11h02	M. E.A.	

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique menée pour la mise en place d'une ZAP sur la commune de Jouques, j'aimerais formuler plusieurs observations :

1/ Pression immobilière :

La commune de Jouques est très étendue, les terrains constructibles sont comptés et les espaces disponibles sont déjà protégés notamment par un classement en Zone Natura 2000.

Toutefois la commune de Jouques a une obligation de permettre l'installation de logement sociaux de part la loi SRU.

Depuis plusieurs années, il est recherché des solutions non pas pour remplir ces obligations mais pour échapper à l'amende consécutifs à ces manquements.

Pour information voici le tableau concernant Jouques sur ces manquements :

Commune	Loi SRU	Date d'entrée	Taux au 1/01/2022	Taux cible	Evolution du taux SRU	Evolution
Jouques (13)	Ne respecte pas la loi	2010	9,39%	25%		+0,88 points

Le projet de ZAP n'en fait en aucune façon allusion.

Il est évoqué l'installation de nouvelles familles dans la communes qui viendraient s'installer grâce aux opportunités foncières agricoles qui en découlent.

Jouques compte 4500 habitants au dernier recensement et l'ambition affichée serait d'apporter une pérenité sur un micro cercle économique qui représente aujourd'hui 105 ETP (CF. tableau joint présent dans l'étude).

Type de main d'œuvre	Effectif	Nombre d'ETP
Agriculteurs / gérants	28	23,40
Main d'œuvre familiale non salariée	12	6,00
Salariés en CDI	23	22,50
Salariés en CDD	30	6,17
Intérimaires	12	1,00
Total	105	59,07

Il est évoqué une difficulté pour les candidats à trouver de nouveaux terrains agricoles.

Pourtant certains propriétaires fonciers qui souhaitent louer leur bien ont eu du mal à trouver preneurs et même dans des conditions extrêmement favorables comme des propositions de prêts à usage (<https://saint-antonin.net/biodiversite/>).

Il semble que ce projet est basé sur un fondement qui reste à démontrer (faiblesse de l'offre de terrain à louer) et qui occulte des obligations qui sont niées (loi SRU sur les logements sociaux).

2/ **Nouvelles exploitations agricoles et état de catastrophe naturelle en rapport avec la sécheresse**

Malheureusement depuis plusieurs années le département des Bouches du Rhône est touché par des problématiques de sécheresse.

Evidemment la commune de Jouques n'y échappe pas et M. Garcin son Maire n'est pas avare en interviews télévisées et alertes concernant les niveaux alarmants de nos cours d'eau et de nos nappes fréatiques.

L'état de catastrophe naturel a même été prononcé en 2022.

L'installation de nouveaux réseaux via le Canal de Provence et notamment sur le quartier de Bedes est une chance.

Toutefois il est nécessaire de s'interroger sur le bien fondé d'installer de nouvelles cultures sans aucune garantie de ne pas retrouver des cultures gourmandes en irrigation au détriment des habitations environnantes.

3/ **Biodiversité, circuit courts, attractivité touristique**

Ces 3 éléments sont fréquemment cités dans le dossier d'études.

-Biodiversité, les terrains destinés à être remis en état d'exploitation agricoles sont aujourd'hui des réservoirs inestimables en terme de biodiversité grâce à la végétation qui a repris ses droits sur ces champs et restanques. Ne nombreuses espèces animales y trouvent refuge.

Réinstaller une activité agricole ne permettra pas d'améliorer l'habitat de ces espèces

- Attractivité touristique : La commune de Jouques est loin d'être citée en référence dans ce domaine, toutefois ce qui fait son attractivité sont principalement ses sentiers de randonnées qui permettent de traverser des territoires sauvages et rustiques, loin des problématiques que peuvent rencontrer par exemple des communes comme Valensole avec leur flot de touristes à la recherche de paysages "instagrammables".

- Circuit courts, La commune de Jouques indique pouvoir faciliter l'installation de nouveaux producteurs avec 500 repas par jours sur la nouvelle cuisine centrale.

Quid des périodes de vacances scolaires ? à combien ce nombre de repas descendra-t-il ?

Quid de la dépendance économique de certains producteurs ?

Cordialement,

Observation numéro :	Envoyé le :	Rédacteur :	Annexes éventuelles :
5	22/11/2023 à 14h46	M. M.K.	A12

Monsieur,

Comme suite à notre rencontre, je vous prie de trouver dans le courrier ci-joint l'ensemble de nos observations et propositions relatives à l'Enquête Publique en cours pour le projet de Zone Agricole Protégée sur la commune de Jouques.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition si nécessaire,

Salutations cordiales.